

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

## Compte-Rendu Sommaire

### 1. EVOLUTION DES STATUTS DE LTC POUR LE TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LA PRISE DE COMPETENCE SOCIALE-MEDICO-SOCIALE

Lors du conseil communautaire du 22/06/2017, LTC a décidé la prise de compétence facultative « assainissement collectif » sur le territoire de la Presqu'île de Lézardrieux, à compter du 01/01/2018. L'assemblée à l'unanimité approuve ce transfert de compétence.

Lors du même conseil communautaire, LTC a décidé la prise d'une nouvelle compétence au 01/10/2017, concernant la création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Cette compétence permettra à LTC de gérer les services de soins à domicile sur le territoire communautaire. L'assemblée à l'unanimité approuve ce transfert de compétence.

### 2. TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Par délibération du conseil communautaire du 22/06/2017, LTC a décidé d'instaurer une taxe d'aménagement communautaire à compter du 01/01/2018 afin de financer les charges liées à l'urbanisme. La Communauté d'Agglomération percevra la totalité de la Taxe d'Aménagement et reversera à la commune la part correspondant au taux communal antérieur (1 %). L'assemblée à l'unanimité, accepte l'instauration d'une Taxe d'Aménagement Communautaire.

### 3. PACTE FISCAL ET FINANCIER

LTC a par délibération du 22/06/2017 approuvé le Pacte Financier et Fiscal, document stratégique, ayant pour objectif d'établir un état des lieux du territoire, et de formaliser des stratégies pour les années à venir. L'assemblée à l'unanimité (1 abstention) décide de valider le Pacte Financier et Fiscal 2017 de LTC.

### 4. TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

La commune est invitée par LTC à instaurer une Taxe d'Habitation sur les logements vacants, afin de concourir à l'un des objectifs du Programme Local de l'Habitat, la mise sur le marché de la location ou de la vente, de logements anciens non occupés. L'assemblée municipale à l'unanimité, décide de ne pas instaurer de taxe d'habitation sur les logements vacants.

### 5. SERVICE COMMUN « BUREAU D'ETUDES » DE LTC

L'assemblée à l'unanimité décide d'adhérer au service commun « Bureau d'Etudes », proposé par LTC, pour la période 2017/2019. Il en coûtera 100€ par an, et 36.83 € / heure pour une assistance ponctuelle sur un dossier en particulier.

### 6. RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE ORDURES DU SMITRED

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des éléments principaux de ce rapport.

Le SMITRED regroupe 9 Communautés de Communes, le SMICTOM du Menez-Bré et Bréhat pour 168 659 habitants (légère baisse), soit 107 communes.

- Le budget de fonctionnement est de 14 485 173 €.
- Le budget d'investissement est de 6 014 413 €.

### Travaux et actions réalisés en 2016 :

- Extension de la plateforme bois (3 000 m<sup>2</sup>)

- Mise en service de l'unité de traitement des boues des stations d'épuration
- Construction du bâtiment pour le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) mise en service le 12/01/2017.

### **Les tonnages :**

156 612 T de déchets traités en 2016 (+ 8 % par rapport à 2015).

### **La répartition :**

- ordures ménagères résiduelles.....	38 633 T (- 3.70%)
- Collecte sélective :	24 568 T (+ 3.68%)
Dont	
- verre	9 571 T
- cartons	2 419 T
- papiers/journaux	253 T
- bois.....	7 240 T (+ 12.50%)
- déchets végétaux.....	62 933 T (+ 16.20%)
Dont	
- boues du STEP	2 466 T
- Algues vertes	786 T
- déchets industriels banals.....	4 487 T (+ 35%)
- encombrants.....	13 456 T (+ 5.70%)
- plâtres et placoplâtre.....	2 826 T (+ 21%)
- polystyrène et films plastiques.....	80 T (+ 2.56 %)
- lampes et néons.....	8 T (+ 60%)
- textiles.....	474 T idem
- déchets équipements électriques et électroniques.....	1 907 T (+ 24 %)

## **7. PROJET DE LOTISSEMENT A L'ARMOR**

L'assemblée décide de faire l'acquisition des parcelles cadastrées section A n°623, 624, 2329 et 2333, pour une superficie totale de 10 702 m<sup>2</sup>, auprès des consorts LE MARREC, sur la base de 10 € le m<sup>2</sup>. Ce terrain situé au centre de l'Armor permettra l'aménagement d'un lotissement d'habitations. Le bureau d'Etudes de Lannion-Trégor-Communauté est chargé et des études et de la mission de maîtrise d'œuvre (coût 5 % du montant HT des travaux).

## **8. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AVENANT**

Un avenant sera conclu avec l'entreprise EKKO-PINCEMIN, titulaire de lot 4 « Charpente bois » pour la réalisation de la charpente du local de stockage de l'enrobé à sec, en lieu et place de l'entreprise SODIMAC titulaire du lot 3 « Charpente », pour un coût de 1 500 € HT.

## **9. CEVA**

LTC, ayant la compétence économique, va entrer au capital de la société d'économie mixte du CEVA, à l'occasion de la prochaine augmentation du capital. Préalablement la commune cèdera ses 2 000 actions, acquises en 1986.

## **10. TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

L'assemblée adopte un nouveau tableau des effectifs comportant les modifications suivantes :

- Au 01/07/2017 : transformation d'un emploi d'adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe en Agent de Maîtrise
- Au 01/09/2017 : modification de l'emploi du temps du personnel scolaire suite au regroupement des 2 écoles
  - Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 33/35 devient 33.51/35
  - Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 31.5/32 devient 31.6/35
  - Un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe 26.5/35 devient 28/35

## **11. VENTE MATERIEL**

Une gazinière non utilisée, à la cantine de l'Armor sera mise en vente au prix de 150€.

## **12. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Le Maire évoque les problèmes de cohabitation avec les gens du voyage installés sur le site du bourg près de la salle de fitness. Une réflexion devra être menée pour éviter à l'avenir le stationnement des caravanes à cet emplacement.

## **13. CULTURES MARINES**

Le Maire indique qu'il a assisté à la dernière commission départementale des cultures marines. Les décisions prises ne sont pas satisfaisantes, eu égard aux demandes de plus en plus nombreuses d'installations sur le domaine public maritime de Pleubian et Lanmodez. Une rencontre avec l'Administration des Affaires Maritimes est prévue.

ooOoo